

Affiché le

ID: 066-246600449-20190329-38_19VOTEBP2019-BF



DELIBERATION du **Conseil Communautaire**

Nombre de membres en exercice: 38 Nombre de membres présents : 25 Nombre de votants: 33 Date de convocation: 21/03/2019

OBJET: VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL PRINCIPAL 2019

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

L'an Deux Mille DIX-NEUF le 29 Mars, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - LLOBET (Brouilla) - AUSSEIL (Caixas) - LEHOUSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) - TOURNE (Llauro) - MAURAN (Montauriol) -BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - XANCHO (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) - AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, ALBERT (Trouillas) -PERALBA (Villemolaque).

Procurations:

P.TAURINYA (Brouilla) à H.LLOBET G.CHINAUD (Calmeilles) à A.PUIG C.VILA (Oms) à P.BELLEGARDE JC.BERNADAC (Thuir) à JM.LAVAIL A.BOURRAT (Thuir) à N.GONZALEZ L.FERRER (Thuir) à S.RAYNAL M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

JL.PUJOL, N.CRUCQ (Fourques) R.PEREZ, P.MAURY (Thuir)

Excusés:

B.COUSSOLLE (Trouillas)

Monsieur Michel FERRER est élu secrétaire de séance.

Les compte-rendus des deux dernières séances du Conseil sont approuvés à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 05/04/2019 Reçu en préfecture le 05/04/2019 Affiché le

ID: 066-246600449-20190329-38_19VOTEBP2019-BF

38/2019

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2019 : BUDGET PRINCIPAL

VU les articles L1612-2 du CGCT fixant la date limite des votes de budgets prévisionnels,

VU l'article L2312-1 du CGCT

VU la délibération n°01/2019 du 26 Février 2019 prenant acte du débat d'orientations budgétaires 2019,

Le Président **PRESENTE** à l'Assemblée les inscriptions budgétaires prévisionnelles pour l'exercice 2019 du budget principal de la Communauté de Communes des Aspres.

Le Conseil Communautaire,

Ouï l'exposé de son Président, Et après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE le budget prévisionnel 2019 du Budget Principal tel qu'annexé, s'équilibrant à :

Section de fonctionnement :

12 881 974,61 €

Section d'investissement :

8 307 338,25 €

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.